

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 007-396/13/CC

■ Approbation du bilan de la concertation préalable relative à la réalisation de la voirie du Programme d'Aménagement d'Ensemble Saint Loup à Marseille (10ème arrondissement) - Lancement de l'enquête publique.

DIFRA 13/9686/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la dynamisation de la Vallée de l'Huveaune, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé, par délibération AEC 017-2183/10/CC du 28 juin 2010, le Programme d'Aménagement d'Ensemble de Saint-Loup (PAE).

Aussi, afin d'accompagner le renouvellement urbain de ce quartier, la Communauté Urbaine s'est engagée sur le secteur concerné en vue de permettre la réalisation d'un ensemble de voies qui desserviront le nouveau Castorama et les programmes immobiliers en cours de construction.

Le Programme d'Aménagement d'Ensemble de Saint-Loup s'articule autour de cinq voies à créer ou à réhabiliter :

- la création de la voie « U424 », permettant de relier le boulevard Pont-de-Vivaux au boulevard Mireille Lauze, en franchissant l'Huveaune par un ouvrage d'art,
- la création de la voie centrale, parallèle à l'impasse des Frênes,
- la requalification de l'impasse des Frênes,
- la création d'une nouvelle voie perpendiculaire aux deux précédentes permettant d'assurer un bouclage entre l'impasse des Frênes et la voie centrale, toutes deux exploitées en sens unique,
- la requalification du boulevard Pont-de-Vivaux.

Par délibération VOI 005-26/10/12CC du 26 octobre 2012, le Conseil de Communauté a approuvé le lancement de la concertation préalable relative à la réalisation des voiries du programme d'aménagement d'ensemble de Saint Loup à Marseille (10^{ème} arrondissement).

Les modalités de déroulement de cette dernière étaient les suivantes :

- Modalités de la concertation préalable énoncées par voie de presse,
- Tenue d'une réunion publique de lancement en mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements,
- Exposition publique à l'aide de panneaux de présentation sur deux sites :
 - ✓ au siège de l'institution : 58, Bd. Charles Livon – 13007 MARSEILLE,
 - ✓ à la Mairie des 9ème et 10ème arrondissements : 150, Bd. Paul Claudel 13009 Marseille,

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

La concertation préalable a été annoncée par parution d'avis publics dans la presse, le 26 février 2013. Les expositions se sont déroulées du 28 février au 29 mars 2013 inclus. Un registre par site a été mis à la disposition du public pour qu'il puisse y apporter ses observations.

Les remarques faites portent sur la gestion des flux vélos. Elles ne remettent pas en cause le projet et seront prises en compte dans le cadre de la poursuite des études.

En conséquence le bilan de la concertation, joint à la présente délibération peut être approuvé.

Par ailleurs, conformément à l'article R122-3 du Code de l'Environnement et suite à la décision de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du 12 mars 2013, le projet de création des voiries du Programme d'Aménagement d'Ensemble de Saint-Loup doit faire l'objet d'une étude d'impact qui sera soumise à enquête publique.

Il convient donc dès lors, de lancer la procédure d'enquête publique.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- le Code Général des Collectivités,
- le Code de l'Urbanisme,
- le Code de l'Environnement,
- l'arrêté du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- la délibération VOI 005-26/10/12CC du 26 octobre 2012.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la création des voiries du Programme d'Aménagement d'Ensemble de Saint-Loup ;
- Qu'il est nécessaire de lancer la procédure d'enquête publique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le bilan de la concertation préalable relatif à la création des voiries du Programme d'Aménagement d'Ensemble de Saint-Loup à Marseille (10^{ème} arrondissement).

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment l'enquête publique.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
VOI 007-396/13/CC

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013